

VILLE DE ROYAN



COMMANDE PUBLIQUE
AFFAIRES JURIDIQUES

Dossier suivi par Julien YOUINOU
Responsable du Service Juridique
Tél. : 05.46.39.56.65
JY/EG

Lettre Recommandée avec Accusé de Réception
N°2C 127 885 8893 9

Royan, le 31 mai 2018

Monsieur Hubert DELAMARRE
Gérant
AIR VISION 17

14 rue de la Jonchère
17840 LA BREE LES BAINS

Objet : Convention de Mise à disposition de l'Aérodrome
au profit de la Société AIR VISION 17

Monsieur,

Je vous remercie de bien vouloir trouver ci-joint, POUR ATTRIBUTION, un exemplaire « original » de la convention de mise à disposition citée en objet, conclue entre la Ville de ROYAN et la Société AIR VISION 17.

Monsieur Julien YOUINOU, *Responsable du Service Juridique* - ☎ 05.46.39.56.65 - se tient à votre disposition pour les éventuels compléments d'information que vous pourriez souhaiter obtenir.

Je vous souhaite bonne réception de ces éléments et je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire de la Ville de ROYAN,



Patrick MARENGO
Port. : 07.46.14.10.24

*Exp. en B717
le 20.06.18*

P.J./1

En provenance de :

~~AIR VISION 17
14 rue de la Sanchere
17810 LA BREE LES BAINS~~

SGR2 V2B - PFC 30A - 20106762101 - 08/17



RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION

Numéro de l'AR : AR 2C 127 885 8893 9



Renvoyer à FRAB

Présenté / Avisé le : 6/6/18
Distribué le :

Je soussigné déclare être
 Le destinataire
 Le mandataire

Signature
(Préciser Nom et Prénom
si mandataire)

CNI/Permis de conduire
 Autre :

Signature "Facteur"

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.
LA POSTE AGRÉMENT N° C606

Ville de Royan SJ
Hôtel de ville (En face (en face) ?)
80 avenue de Pontcaillac
17205 ROYAN Cedex





CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'AERODROME
AU PROFIT DE LA SOCIETE AIR VISION 17

ENTRE

La Ville de ROYAN représentée par son Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 2 octobre 2017 intervenue pour l'application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 4 octobre 2017 compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

ci-après désignée « *La Ville* »,

D'UNE PART,

ET

« Air Vision 17 », enregistrée sous le numéro de SIRET 828 061 671 00016, APE 6311Z, dont le siège social est situé 14 rue de la Jonchère - 17840 LA BREE LES BAINS, représentée par Monsieur Hubert DELAMARRE, son gérant, dûment habilité à l'effet des présentes,

ci-après désignée « *La Société* »,

D'AUTRE PART,

IL A TOUT D'ABORD ETE EXPOSE CE QUI SUIT :

La Société a proposé de réaliser sur le site de l'Aérodrome de ROYAN-MEDIS, la vidéo d'un événement sportif opposant un drone et un dragster sur une course d'accélération.

Compte tenu de l'accord de *la Ville*, la présente convention a été établie.

CECI EXPOSE, IL EST ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Par la présente, est mis à disposition de *la Société* l'espace suivant :

- Piste de l'aérodrome de ROYAN-MEDIS

ARTICLE 2

La présente mise à disposition est consentie contre une redevance de 500 € (cinq cents euros).

ARTICLE 3

L'utilisation de la piste se fera le Mercredi 6 juin 2018 de 9 heures à 18 heures.

Les modalités techniques d'usage sont précisés dans le projet « DRONE VERSUS DRAGSTER » joint à la présente.

ARTICLE 4

La Société est réputée disposer de l'ensemble des assurances nécessaires à son activité et en produire copie à *la Ville* avant le début de la manifestation.

La Société reconnaît disposer d'une assurance spécifique en ce qui concerne les dégâts qui pourraient être occasionnés à la piste du fait de son activité.

ARTICLE 5

Les espaces mis à la disposition sont en bon état d'entretien. *La Société* s'engage à jouir de ceux-ci en bon père de famille et les tiendra en parfait état d'entretien et de propreté.

ARTICLE 6

La manifestation se déroulera en présence des agents municipaux.

ARTICLE 5- LITIGES

Les parties s'efforceront de résoudre tout différend relatif à l'exécution de la présente convention, soit pendant sa durée ou à l'issue de celle-ci. A défaut, ces différends sont soumis à l'appréciation du :

Tribunal Administratif de POITIERS
15 rue de Blossac
86000 POITIERS
☎ : 05.49.60.79.19
greffe.ta-poitiers@juradm.fr

ARTICLE 6- ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution de la présente convention, les parties font élection de domicile, chacune en son siège social respectif.

Pour *La Société*,
Le Gérant,

Hubert DELAMARRE



Fait à ROYAN, le 31 MAI 2018
en trois exemplaires originaux

Pour la Ville de ROYAN,

Le Maire de la Ville de Royan,

Projet "Drone versus Dragster"



Maquette affiche événement

I - Le projet

Il consiste à réaliser le tournage vidéo d'un événement sportif opposant un drone et un dragster sur une course d'accélération. Cette course est une première mondiale.

Idéalement, nous souhaitons le réaliser durant le début du mois de Juin 2018 (hors weekend du 9 et 10 juin), en semaine afin de ne pas perturber l'activité de l'aérodrome.

Deux jours de suite seraient souhaitables afin de pallier les potentiels caprices de la météo.

Il est important de préciser qu'aucune dégradation matérielle ne résultera de cet événement : Nous avons l'habitude d'évoluer sur des installations sensibles et importantes et nous veillerons à respecter les lieux ainsi que les consignes de sécurité. Il n'y aura donc pas, par exemple, de dépôt de gomme brûlée ou de dommages sur la piste.

Nous pouvons faire évoluer plusieurs drones de prise de vue (classiques, de courses et d'acrobaties) durant ces créneaux afin de récolter le maximum d'images et nous installons également diverses caméras au sol et embarquées afin de maximiser les angles de vue.

II - Les acteurs

Le premier rôle est attribué à Monsieur Donald Pottier et son dragster : L'Armageddon. Depuis 1997, il pilote différents dragsters et détient plusieurs records Français et Européens. Il participe également chaque année à de nombreux rassemblements, shows publics, etc... (fiche technique de l'Armageddon en annexe 1)



L'armageddon en pleine action

Le second rôle est attribué à Monsieur Hubert Delamarre et aux drones de course. A l'origine du projet, il est opérateur de drone et pilote en immersion de drone de course depuis 2015. Licencié FFAM et titulaire du brevet lui permettant de participer aux meetings ouverts au public, il est également l'organisateur de la manche du championnat de France de course de drone sur l'île d'Oléron depuis 2016. (fiche technique du drone en annexe 2)



Nous avons également la participation de :

- FPV Passion : Egalement à l'origine du projet, Frédéric Giacomaggi est un web journaliste spécialisé dans le milieu des drones pilotés en immersion.
- Redouane Bouanani, pilote en immersion nominé aux Drones Awards 2017.
- Dunkan Boission, champion du monde de pilotage d'hélicoptère 3D radiocommandé, pilote officiel de la Drone Racing League et co-présentateur de l'émission Drone Challenge Arena sur la chaîne de télévision France 4.

III - La structure d'accueil

Les principaux acteurs de ce tournage étant résidents des Charentes Maritimes, nous avons contacté l'aérodrome de Royan-Médis pour faire bénéficier la commune de la publicité générée par cet évènement.

Disposant d'une piste suffisamment longue pour permettre à Donald Pottier de respecter les consignes de sécurité, il est également idéalement situé pour nous permettre de réunir toutes les conditions nécessaires à la réalisation du tournage.

Nous avons le soutien du club modélisme de Royan qui nous permet d'utiliser son terrain voisin afin de pouvoir faire les essais finaux sur le drone sans gêner l'activité normale de l'aérodrome.

IV - Le tournage vidéo

Le tournage de cette vidéo est dirigé par Monsieur Hubert Delamarre. Il nécessite plusieurs accès à la piste sur 3 à 5 créneaux de quelques minutes sur une journée.

Toujours dans l'optique de diminuer l'impact sur l'activité de l'aérodrome, la préparation des machines peut être effectuée à l'écart ce qui permet de réduire la durée d'utilisation de la piste.

Chaque course s'effectuera sur une distance de 100 à 400 mètres et devrait durer de 5 à 8 secondes, un délai de quelques minutes sera nécessaire ensuite afin de libérer la piste et de vérifier qu'aucun débris n'a été laissé.

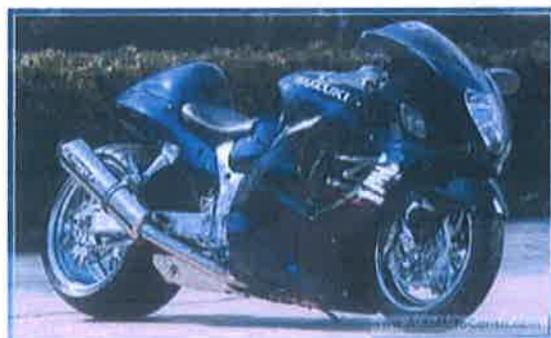
Afin de permettre au Dragster de Donald Pottier de refroidir entre chaque course, nous devons patienter environ une heure. Ces créneaux nous permettront de tourner les images supplémentaires (au sol) des véhicules sur l'aérodrome.

Parallèlement, avec FPV Passion, nous souhaitons profiter du site pour réaliser quelques interviews des différents acteurs qui rendent ce projet possible.

De plus, nous aurons également la présence d'un journaliste et d'une équipe de tournage de l'émission Auto/Moto présentée sur TF1.

V - Les options

Cet évènement ouvre aussi différentes possibilités. Dans la mesure du possible, nous pourrions effectivement proposer un "affrontement" entre le drone et d'autres véhicules prestigieux dans les catégories autos et motos afin d'augmenter l'impact de ce tournage auprès du grand public.



VI - La sécurité & les garanties

Afin de garantir un tournage sécurisé, nous tenons à respecter l'ensemble des règles qui s'appliquent à la fois à l'aérodrome mais également aux deux univers que nous réunissons.

Donald POTTIER et Hubert DELAMARRE sont assurés pour leurs activités.

Concernant l'évolution des drones, Monsieur DELAMARRE a travaillé sur des plans de vols adaptés au site. Chaque pilote aura donc sa propre zone de décollage, de vols et d'atterrissage. De plus, chaque drone sera inspecté avant chacune des séquences du tournage.

VII - La médiatisation

Divers médias locaux et nationaux comme Auto-Moto, FPV passion, Sud Ouest seront présents pour couvrir cette événement.

Ceci aboutira sur une multi-diffusion médiatique : Presse écrite, émission télévisée, articles internet et réseaux sociaux.

FPV Passion assurera également la diffusion en direct sur Facebook afin de permettre au public de vivre la même expérience que le pilote du drone grâce à la retransmission en direct des images de la caméra embarquée servant au pilotage.

VIII - Les partenaires

Plusieurs partenaires nous apportent leur soutien :

TATTU (Gensace) : Batteries du Zeus

FPV4DRONE & OPTI : Composants & design du châssis carbone du Zeus

AIRVISION17 : Organisation d'évènement & montages vidéo

FROM ABOVE VIDEO : Prise de vue aérienne par drone

TEAM BORGNES FPV : Coalition régionale de pilotes de drones de course

